



AMBASSADE DE FRANCE A HELSINKI

Itäinen Puistotie 13

00140 HELSINKI

Tél. : 358 9 618 78 339

**PROCES VERBAL DU DEUXIEME CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION « ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
A L'ETRANGER – BOURSES SCOLAIRES » du 31 OCTOBRE 2016**

La séance plénière du deuxième conseil consulaire en formation « enseignement français à l'étranger – bourses scolaires » s'est tenue le 31 octobre 2016 à l'ambassade de France en Finlande, Itäinen Puistotie 13 – 00140 HELSINKI.

Participants :

Étaient présents :

Membres de droit :

- M. Serge MOSTURA, ambassadeur de France en Finlande, Président ;
- Mme Claude ANTTILA, conseillère consulaire ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire ;
- M. Geoffrey PARTY, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, conseiller consulaire.

Membres participants :

- Mme Jeannette BOUGRAB, conseillère de coopération et d'action culturelle ;
- Mme Karine BOURGEIX, directrice de l'École Jules Verne.

Secrétaire de séance :

- Mme Sylvie NICOLAIEW, consule-adjointe.

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants :

- L'ordre du jour du conseil consulaire ;
- L'instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger pour les pays du rythme nord en date du 6 janvier 2016 ;
- La note relative aux résultats des travaux de la première commission nationale des bourses scolaires des 8 et 9 juin 2016 pour Helsinki ;
- La note de cadrage des travaux des conseils consulaires de seconde période (CCB2) pour les pays du rythme nord 2016/2017 ;
- La fiche de renseignement sur la situation locale ;
- La fiche établissement pour l'École Jules Verne d'Helsinki ;
- La liste des demandes.

La séance est ouverte à 15h30 après avoir vérifié que le quorum est bien atteint.

Décisions de la première commission nationale des bourses

Le Président informe les membres du conseil consulaire des décisions prises par la commission nationale des bourses des 8 et 9 juin 2016 concernant les dossiers présentés en CCB1 :

Examen des tarifs de l'École Jules Verne pour l'année scolaire 2016/2017

La directrice de l'École Jules Verne précise que les tarifs varient en fonction de l'âge des enfants, sans considération de la nationalité, dans la mesure où les parents peuvent solliciter une aide de la part de KELA pour les classes du cours préparatoire. Elle rappelle que les tarifs ont subi une augmentation en mars 2016.

A l'issue de cette présentation, le Président invite les membres du conseil consulaire à faire part de leurs observations.

Observations d'ordre général des membres du conseil consulaire

Les membres du conseil consulaire n'ont pas de remarques à formuler.